



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTFORT
20 RUE DE L ETANG DE LA CANE CS
35160 MONTFORT-SUR-MEU

Vos références

Numéro fiscal (C) : 20 05 563 450 359

Référence de l'avis : 24 35 0150373 90
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

39 RUE DE DIANE
35750 IFFENDIC

Numéro FIP : 350 92 71 9849077789 4 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 19/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 35052

GROSJEAN GHISLAINE ELISABETH
39 RUE DE DIANE
35750 IFFENDIC

Somme qu'il vous reste à payer

43,00 €

Cette somme sera prélevée le 26 septembre 2024.

Compte qui sera débité : FR51 2004 1010 131X XXXX XXX3 463
Identifiant de la banque : PSSTFRPPREN
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050022J05E6C450318PAS1A24

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 16/09/2024.

Revenu fiscal de référence : 24 972
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

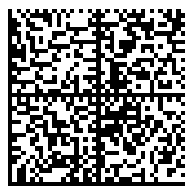
SIP MONTFORT
SAID 1ER SECTEUR
20 RUE DE L ETANG DE LA CANE
CS 86103
35161 MONTFORT MEU

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : GROSJEAN



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1,00				

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	27742			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	27742			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2774			
Salaires, pensions, rentes nets.....	24968			24968
Revenu brut global.....				24968
Revenu imposable.....				24968
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1504
Décote.....				- 192
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1312
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				1312
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 1339
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 70
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				43
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				43
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				24972
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	5		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	4		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :		Déclar. 1		

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2022.....	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 4,70%

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 5,25%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.